

DEL-2021-317

Nombre de membres en exercice

28

Présents et représentés

27

Délibération

Date d'affichage

1 DÉC. 2021

Déposée en Préfecture le

1 DÉC. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un Le vingt six du mois de novembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix neuf novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Ségolène GUICHARD à Frédérique LARDET, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etait excusé Christian ROPHILLE

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CHANTIER LOCAL D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR L'ANNÉE 2022

Dans le cadre du dispositif Atelier et chantier d'Insertion (ACI) et au titre de la politique régionale de formation professionnelle, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement le chantier local d'insertion du Grand Annecy dans la mise en œuvre de son projet d'insertion au profit des publics les moins qualifiés et les plus en difficulté en terme d'insertion professionnelle.

Le chantier local d'insertion est conventionné par l'Etat pour accueillir environ 19 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion. Les résultats liés à l'activité et à la performance du chantier sont appréciés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon les indicateurs d'efforts d'insertion, d'efforts de formation des salariés et de taux de sorties dynamiques.

La demande de subvention pour l'année 2022 est de 20 000 € au titre de l'encadrement socioprofessionnel, qui entend les postes d'encadrants techniques et le poste de chargé d'insertion, pour un total de 4,7 ETP (équivalent temps plein).

LE BUREAU DECIDE:

- d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 20 000 € pour l'année 2022,
- d'autoriser la Présidente à solliciter ladite subvention.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR: 27

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.